



Problème avec maison vendu

Par **edith**, le **14/01/2009** à **14:50**

Nous avons vendu une maison il y a 1,5 ans. rntres recemment la cheminée de cette maison a pris feu(pas mal de dégats matériel + évacuation ..))et le nouveau propriétaire nous a contacté en nous informant que son assurance allait se retourner contre nous car c'est nous meme qui avons fait cette cheminée .rnLors de l'achat nous lui avons bien stipuler que l'habillage de la cheminée avait été fait par nous (sauf insert posée par des professionnels)mais qu'elle avait fonctionné déjà Deux hivers , (+ un hiver avec lui). il semblerait que le feu soit partie de la poutre decorative .rna priori , il fait passer une expert pour l'incendie .rnrnDans quelle mesure sommes nous responsables ?(sachant qu'il était au courant) et qu'on ne peut vérifier l'utilisation de cette cheminée depuis la vente .(on attend le rapport de l'expert mandaté par lui .rnOn a aussi fait une barrière de cloture autour de la maison , si elle lui tombe dessus , peut-il nous attaquer ?